



NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 77

Présents et représentés à la séance : 28

Date de première convocation : 7 mars 2016

Date de nouvelle convocation : 23 mars 2016

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : / /2016

SEANCE DU 29 Mars 2016

OBJET : Vote du Budget primitif 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT NEUF MARS

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Président du Syndicat mixte du SCOT.

Etaient présents et représentés les élus délégués :

- Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : G. DANY, A. DE SANTINI, J-P. GRAFFIN, M. BEYNET, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD.
- Communauté de Communes Buëch Dévoluy : G. JULLIEN, J. BONNARDEL, M. HUBAUD.
- Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : M. RICARD, M. CŒUR, G. WARIN.
- Communauté de Communes du Champsaur : C. MIOLETTI, B. NICOLAS, R. NOUGUIER, D. PY, C. ROGAZO, A. GAMBIN représenté par C. MIOLETTI.
- Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : E. CLAUZIER, J. FRANCAERT, B. HODOUL représenté par M. RICARD.
- Communauté de Communes du Haut Champsaur : B. SARRAZIN.
- Communauté de Communes du Valgaudemar : R. ACHIN, J-C CATELAN.
- Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, C. BOUTRON, A.B DEGRIL, C. HUBAUD.

Etaient excusés :

- Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : A. ROULET.
- Communauté de Communes Buëch Dévoluy : R. MOREAU.
- Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : J-B AILLAUD.
- Communauté de Communes du Champsaur : A. GAMBIN.
- Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : B. HODOUL, F. SOLOMIAC, M. CAZAC.
- Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER, C. FACHE, G. CHENAVIER.

Etaient absents :

- Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : R-M JOUSSELME, C. DURAND.
- Communauté de Communes Buëch Dévoluy : A-M GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, J-F CONTOZ, J. PUGET, P. SCHIAZZA, R. FREY, S. LARD.

- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette**: R. ODDOU, J-M ARNAUD, M. GAY-PARA, J-P TILLY, P. ALLEC, A. GAYDON, R. COSTORIER, P. BIAIS.
- **Communauté de Communes du Champsaur**: J-P DAVIN, B. ROUSTANG, J. NOUGUIER, M. VINCENT, G. CHAPELLE, P. BRUNEL, B. ROCHAS, J-M BARTHELEMY, D. GOSSELIN.
- **Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon**: G. BERNARD, S. CHAUSSEGROS, F. MICHEL, N. WIERZBINSKI, H. BORRELY.
- **Communauté de Communes du Haut Champsaur**: J-P COLLE, F. BROUX, J-F MICHEL.
- **Communauté de Communes du Valgaudemar**: C. PELLISIER, L.SAUVAT, C. ANTOINE, G. DEBARGE, D. ALLUIS, D. ARMAND.
- **Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand »**: J-L BROCHIER, P-Y LOMBARD, M. GRENIER.

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E. BOUVIER, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, chargé de mission au Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Christiane MIOLETTI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président présente les grandes lignes du budget primitif 2016, après remise d'un exemplaire à chaque membre du Conseil.

Ce projet budgétaire reste de rigueur. Il a été travaillé au cours du bureau du SM SCoT du 10 mars 2016. Il intègre les exigences liées à la phase de mise en œuvre suivant l'approbation du SCoT du 13 décembre 2013. Il prévoit par ailleurs les dispositifs nécessaires en réponse aux recours déposés contre le SCoT approuvé.

Les dépenses de fonctionnement ont été ajustées au plus près du réalisé 2015, avec néanmoins le renforcement des moyens internes du SCoT.

Peu de dépenses supplémentaires ont été prévues, hormis celles rendues nécessaires par la phase de mise en œuvre du SCOT et celles rendues nécessaires par les différents recours déposés contre le SCoT approuvé.

Les dépenses à caractère général sont inférieures au volume prévu pour l'année 2015, hormis les postes liés à l'animation territoriale. Ainsi, la production de documents synthétiques, voire thématiques sur le SCoT, est prévue à l'attention de plusieurs cibles (élus municipaux et intercommunaux, population, partenaires,...). Ils seront présentés à l'occasion de rencontres territorialisées pour les différents secteurs du SCoT ou à l'occasion d'échanges avec les différents partenaires du SCoT (Personnes publiques associées, Bureaux d'études en urbanisme). Le but étant de favoriser la « culture commune » autour de l'application du SCoT approuvé.

Par ailleurs, l'assurance juridique du SCoT et la sécurisation juridique des avis que le syndicat mixte est amené à réaliser exigent une réponse à la hauteur des enjeux de sa défense, eu égard au travail collectif mené lors de son écriture durant ces 7 dernières années et à la somme de financements dépensés pour son élaboration.

Enfin, et dans le cadre de cette phase de mise en œuvre, le syndicat mixte doit faire face à une montée en charge progressive de ses missions internes, parallèlement à une baisse significative de la mission de l'AURG. Ce processus concerne autant la fonction d'observation à développer en interne que la fonction d'animation territoriale autour de l'élaboration des différents documents d'urbanisme locaux.

La masse salariale est calculée en 2016 autour des trois postes existants avec un renfort supplémentaire d'assistante administrative. Il est aussi prévu la possibilité de recourir à un volant de stagiaires pour mettre en place cette fonction d'observation et de poursuite des études exigées par la phase de mise en œuvre du SCoT.

Au niveau des recettes de fonctionnement

Hormis les participations des membres, l'autre recette est la subvention de fonctionnement de la Région attribuée pour la création et le recrutement d'un SIGiste. Par ailleurs, des demandes de subvention seront déposées dans l'année sur les projets de mise en œuvre. **Il est à noter que le Bureau syndical a proposé de maintenir la participation des collectivités membres du SCOT à 2.546 € par habitant.** Les participations des collectivités membres intègrent néanmoins la variation des participations liée à l'évolution démographique (la population totale du SCOT est passée de 80 239 habitants à 80 085 habitants). Le réajustement des poids de populations intercommunales 2016 pour le calcul des participations des membres est fait en fonction des données en vigueur au 1^{er} Janvier 2016 transmises par le service des collectivités locales de la Préfecture.

Au niveau des dépenses d'investissement, trois postes sont prévus :

La participation auprès de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise pour 2016. Une convention est signée sur la période triennale 2015/2017 pour préparer le bilan intermédiaire.

Le solde de la participation du SCoT à l'étude de trame Verte et Bleue inscrite pour un montant de 6 410 €.

Enfin, la mise en place de la fonction SIG à développer tant au niveau du poste de travail (et plus généralement de la sécurisation du système informatique) que l'acquisition de certaines bases de données nécessaires à l'établissement des indicateurs du SCoT à T0.

Au niveau des recettes d'investissement, et au-delà du report de l'excédent d'investissement 2015, seule est prévue la perception du FCTVA, dans l'attente de retour sur les demandes de subvention réalisées.

Amortissement des frais d'études et des subventions transférables : Le syndicat mixte du SCoT poursuit l'amortissement des frais d'études liés à son élaboration ainsi que l'amortissement des subventions d'équipement qui l'ont financé.

- les frais d'études pour l'élaboration du SCOT sont amortis ainsi que le mobilier ou autres matériels. Une délibération a fixé en 2014 les durées d'amortissement pour ces frais. Leur montant cumulé est de 92 107 € pour 2016.
- Une écriture parallèle a été mise en place pour l'amortissement des subventions d'équipement pour un total cumulé de 91 022 € pour 2015.

Le Président soumet au vote du conseil syndical cette proposition de budget 2016.

Après lecture du projet de budget 2016, les membres du conseil syndical approuvent, à l'unanimité moins trois abstentions des membres présents ou représentés, le budget 2016, annexé aux présentes.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

 Le Président
Maurice RICARD